



## SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 7 février, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de HEUDEBOUVILLE, Place Paul VAUR, sous la présidence de Monsieur Hubert ZOUTU, Le Maire.

Date de la convocation : 2 février 2022

Présents : Isabelle AMETTE, Alain CHERVEL, Edith DELAUNAY, Patrick DEPITRE, Linda DUDOUIT, Sylvie DUMETS, Bertrand MAZURIER, Olivier PICARD, Frédérique PIEDNOEL, Véronique POSTEL,

Absent(s) : Camille MBONGO MBAPPE, Xavier PREVOST

Excusé(s) : Jean-Paul REBULET a donné pouvoir à H.ZOUTU  
Nathalie BONNAIRE a donné pouvoir à V. POSTEL

Secrétaire de séance : Patrick DEPITRE

### 1- Attribution numérotation

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales: « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles».

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer la numérotation du hameau du moulin à vent, du futur centre communal de santé, et du bâtiment de la société GEMFI (Maisons du Monde) situé sur la zone Ecoparc 3

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- Décide d'attribuer :
  - Maisons du Monde : 217 Allée du Clos Desruets ;
  - Hameau du moulin à vent :
    - Habitation PESANT : 1 Le moulin à vent,
    - Locations : 1A – 1B – 1C – 1D Le moulin à vent,
    - Propriété LEVASSEUR SALLAUD : 3 Le moulin à vent
    - Propriété DELAPLACE : 5 Le moulin à vent
  - Futur Centre Communal de Santé : 10 A rue de la Croix Roger
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### 2- Entretien Espaces verts communaux 2022 -Choix du prestataire

Madame Frédérique PIEDNOEL 1<sup>er</sup> adjointe présente au Conseil Municipal les devis des entreprises consultées pour l'entretien des espaces verts sur la commune.

La prestation comprend : la tonte des pelouses avec le ramassage de l'herbe, y compris finition à la débroussailleuse, le nettoyage des voiries par soufflage en fin d'intervention avec mise en déchetterie des déchets de tonte ainsi que le désherbage des allées du cimetière.

Les rues concernées par cet entretien sont : le chemin des trois Roger, la place de la croix Roger, rue de la Briqueterie, chemin de l'Echelle, lotissement les Eglantiers, rue de Venables, Chemin des petites fontaines, 2 ronds-points RD 6015, RD 6015, Parc de la Mairie, Terrain Multisport et terrain de foot, Grande Parcelle à l'angle de la Briqueterie et du chemin de l'Echelle, le tertre, Fauchage du chemin de l'Archevêché, Cimetière ancien et cimetière nouveau :

Le coût du passage complet :

CREAVERT : 1 517 € TTC

ADELYNE : 1 979 € TTC

SOLUTION JARDIN : 1978 € TTC

Il a également été demandé de chiffrer :

Rue de l'ombre devant école + intérieur école (1 passage tous les 15 jours), Devant la grange + intérieur école (1 passage 1 fois par mois), reste de la parcelle de l'école + bassin (2 passages par an) :

Le coût de ces prestations :

CREAVERT : 888 € TTC

ADELYNE : 1 226 € TTC

SOLUTION JARDIN : 1 040 € TTC

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré par 12 voix pour et 1 abstention :

- Approuve la proposition de la société CREAVERT.
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### **3- Don France Alzheimer**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du décès de Madame Laurence LE PELLETIER, ancienne conseillère municipale de la commune de HEUDEBOUVILLE (mandat 2014-2020).

La famille ne souhaite pas de fleurs mais qu'un don soit fait à une association qui lutte contre la maladie d'Alzheimer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés approuve le versement d'un don de 50 € à l'association France Alzheimer Eure 26, boulevard Jules Ferry, 27400 LOUVIERS en mémoire de Madame Laurence LE PELLETIER.

Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### **4- Travaux Vidéo-Protection- Attribution - Demande de subvention -Plan de financement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a souhaité engager des travaux pour l'extension du système de vidéo protection. Ces travaux visent à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'un diagnostic a été réalisé avec les services de la gendarmerie et que cette dernière a donné son avis sur l'implantation de chaque dispositif.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce dossier fera l'objet de toutes les demandes nécessaires auprès des services préfectoraux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation de plusieurs entreprises a eu lieu.

Monsieur Alain CHERVEL, Adjoint en charge de ce dossier présente ensuite les résultats des différentes offres reçues :

- CITEOS : 115 127 € HT
- D2L Sécurité : 111 057 € HT
- KDS : 99 725,40 € HT
- A.S. Protection : 66 426€ HT

A ces travaux, il convient d'ajouter : 10 118,69 €HT pour la climatisation de la pièce accueillant le matériel et 2 022,90 € HT pour la sécurisation de la pièce accueillant le matériel de vidéo protection.

Ce qui représente, pour l'offre de

- CITEOS : 127 268,79 € HT
- D2L Sécurité : 123 198,59 € HT
- KDS : 111 866,99 € HT
- A.S. Protection : 78 567,59 € HT

Compte tenu des offres mieux disantes, le coût global de cette opération est donc estimé à 78 567,59 € HT

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'opération est éligible à la DETR, qu'après renseignement pris auprès de la Préfecture ce dossier peut être déposé au titre de la DETR 2022, que ce dossier peut aussi à défaut de prise en charge par la DETR être éligible au FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance), une demande de subvention peut également être déposée auprès du Département de l'Eure.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)		
Travaux liés à la vidéo protection	66 426 €	Subventions	Montant	Taux
Climatisation de la pièce d'accueil du matériel	10 118,69 €	DETR 2022	31 427,04 €	40 %
Sécurisation de la pièce d'accueil du matériel	2 022, 90 €	Département	15 713,52 €	20 %
		Autofinancement	31 427,03 €	40 %
Total HT	78 567,59 €	Total	78 567,59 €	100 %

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- Approuve l'offre de AS PROTECTION pour un montant de 78 667,59 € (annexé à la présente),
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'offre et tous les documents associés à ce dossier,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents financeurs de cette opération.

#### **5- Mission de Maîtrise d'œuvre pour la reconversion des anciens bâtiments en salle des associations, salle de sport et garderie – suivi des travaux - Attribution**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'annuler la délibération D\_2022\_01\_01 prise le 10 janvier 2022 pour erreur matérielle.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvie DUMETS adjointe au Maire en charge du dossier qui rappelle que les travaux des tranches optionnelle 02 et 03 concernant la réhabilitation des anciens locaux de l'école de Heudebouville en salle des associations, salle de sports et garderie vont débuter fin février 2022.

Madame Sylvie DUMETS rappelle la décision de ne pas affermir les missions MOE (Architecte HESTER OYON) sur les tranches optionnelles, décision prise suite à l'annonce du départ en retraite de ce dernier.

Madame Sylvie DUMETS informe le Conseil Municipal qu'une consultation de plusieurs entreprises a eu lieu.

Madame Sylvie DUMETS présente au Conseil Municipal les 3 offres reçues pour les missions MOE pour la réhabilitation des anciens locaux de l'école de Heudebouville en salle des associations, salle de sports et garderie.

- TEMPO : 75 900€ HT,
- YETI ARCHITECTES : 84 500.00€ HT
- ATELIER 970 : 93 600.00 HT

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- Approuve l'offre de TEMPO pour un montant de 75 900€ HT,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'offre et tous les documents associés à ce dossier.

## **6- Devis - Casier bureau**

Madame Sylvie DUMETS, présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise SETICO pour la fourniture de 60 casiers pour bureau et d'un portemanteau pour l'équipement de l'école « Les Coteaux Fleuris ».

Le devis se décompose de la manière suivante :

- Casiers pour 40 tables du primaire fixes : 1 002,40 € HT
- Casiers pour 20 tables du primaire réglables : 501,20 € HT
- Porte-manteaux : 79,28 € HT

Soit un total HT de 1582,88 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- Approuve le devis d'un montant de 1582,88 € HT,
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

## **7- Devis Travaux complémentaires Plomberie Ecole « Les Coteaux Fleuris »**

Madame Sylvie DUMETS, présente au Conseil Municipal un devis complémentaire de plomberie pour l'école « Les Coteaux Fleuris ». Ce devis présenté par Bichot Enerxia se décompose de la manière suivante :

- Remplacement de la vasque de la salle des ATSEM par un évier à encastrer,
- Fourniture et pose d'une attente eau froide pour un lave-linge.

Le montant total du devis s'élève à 1 433,96 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- Approuve le devis d'un montant de 1 433,96 € HT,
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

## **8- Devis Lit Infirmerie - Ecole « Les Coteaux Fleuris »**

Madame Sylvie DUMETS, présente au Conseil Municipal un devis pour la fourniture d'un lit clinique équipé d'un matelas et d'un relève buste pour l'infirmerie de l'école « Les Coteaux Fleuris ».

Le montant total du devis présenté par l'établissement « L'Essentiel » s'élève à 712,50 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- Approuve le devis d'un montant de 712,50 € HT,
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

## **9- Devis Ecole « Les Coteaux Fleuris » - Entretien des locaux et vitres**

Madame Frédérique PIEDNOEL, présente au Conseil Municipal 2 devis pour l'entretien journalier des locaux et la vitrerie de l'école « Les Coteaux Fleuris » pour une année scolaire sans les périodes de congés scolaires.

LC NET –PROPRETE :

Prix mensuel pour l'entretien des locaux : 1390.00HT

Prix semestriel pour le nettoyage des vitres : 1060.00HT

CANDOR :

Prix pour l'entretien des locaux : 1010.02HT

Prix semestriel pour le nettoyage des vitres : 1118.52HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- Approuve le devis de LC NET-PROPRETE
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**10- Affaires et questions diverses**

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les dates des élections présidentielles - Les Conseillers municipaux se positionnent pour l'organisation des tours de garde.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée***